



La Cité universitaire francophone, Université de Regina
Centre canadien de recherche
sur les francophonies en milieu minoritaire

CONSTITUTION

PRÉAMBULE

Le Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire (CRFM) fait partie des centres de recherche et des instituts de l'Université de Regina. Le CRFM a été créé en 2005, suite à la fondation en 2003 de l'Institut français; il relève et dépend directement de la Cité universitaire francophone de l'Université de Regina (la Cité). La création du CRFM répond à un besoin qui a été identifié et formulé par la communauté fransaskoise.

Le CRFM est un centre de recherche original dont le mandat est, d'une part, d'analyser l'expérience d'une communauté francophone précise (celle de la communauté fransaskoise) et d'autre part, de rapprocher cette analyse de celle d'autres communautés francophones et d'autres groupes en situation minoritaire au Canada et par le monde. Il mène ses activités et accomplit ce mandat tout en permettant tant à la communauté fransaskoise qu'à la communauté universitaire d'en profiter.

La communauté fransaskoise, pour sa part, fournit aux chercheur.e.s que réunit le CRFM non seulement un véritable laboratoire où mener des recherches sur l'expérience des francophones en milieu minoritaire, mais y apporte aussi sa propre expertise en participant à ces recherches.

Le CRFM permet ainsi à l'Université de Regina de s'assurer une place importante et unique parmi les institutions universitaires qui se consacrent à la recherche sur les questions francophones et de mieux développer un profil pan-canadien dans ce domaine. Il répond aux objectifs du plan stratégique de recherche de l'Université en apportant un soutien à la recherche; en diffusant ses résultats auprès des communautés de recherche et francophones; ainsi qu'en tissant des liens avec les peuples, communautés et organismes autochtones dans le cadre d'une démarche d'autochtonisation. Il répond également aux objectifs du plan stratégique global de l'Université en augmentant l'impact de la recherche, en démontrant son engagement envers les communautés francophones et en se tournant vers la question de la durabilité de ces communautés.

Les dispositions de cette constitution s'appliquent le jour de sa signature par la direction de la Cité et du CRFM. Si des modifications y sont apportées, elles devront être signalées au comité consultatif du CRFM. Le texte de cette présente constitution devra être présenté à toute personne qui en fera la demande et sera publié, en tout ou partie, sur le site de la Cité.

Article 1 : NOM

Le centre de recherche de la Cité universitaire francophone de l'Université de Regina se dénomme le « *Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire* » (CRFM).

La traduction officielle de ce nom est le « Canadian Centre for Research on Francophone Communities in Minority Settings » (CFRM).

Article 2 : DESCRIPTION ET JUSTIFICATION

2.1 Mandat

Le CRFM est un centre de recherche dont les travaux s'inscrivent dans une démarche pionnière d'engagement université-communauté, multidisciplinaire et inter-institutionnelle. Le CRFM élabore un programme de recherche qui porte en priorité sur l'expérience de la communauté fransaskoise tout en s'ouvrant à celle d'autres francophonies canadiennes et internationales qui cherchent à s'épanouir en milieu minoritaire. Le CRFM favorise aussi des recherches qui permettent de comparer cette expérience francophone à celle d'autres groupes qui se trouvent en milieu minoritaire, ainsi que celles qui permettent de comprendre les relations de la communauté fransaskoise et des communautés avec lesquelles elle interagit.

Le CRFM est d'autant mieux placé pour réaliser ce mandat qu'il jouit des atouts suivants :

- Un solide enracinement dans la communauté fransaskoise, qui permet d'offrir aux chercheur.e.s un accès privilégié à une communauté francophone, mais également avec les autres groupes en situation minoritaire de la Saskatchewan et du Canada.
- Le regroupement, au sein de l'Université de Regina, d'institutions post-secondaires de trois groupes culturels d'une importance nationale fondamentale : les Premières Nations, les Métis et les Canadiens francophones. Le CRFM peut donc développer au besoin des relations de collaboration avec l'Université des Premières Nations du Canada et l'Institut Gabriel Dumont, afin de mieux rassembler l'expertise nécessaire pour mener des recherches comparatives sur l'expérience des francophones en milieu minoritaire, des Métis et des Premières Nations.
- Ses potentielles collaborations avec d'autres centres d'expertise présents à l'Université de Regina ainsi qu'avec les chercheurs réunis autour des thèmes de l'identité, du patrimoine et de la communauté, lui permettent de faire appel à une grande variété de chercheur.e.s et d'augmenter le soutien que l'on peut offrir aux chercheur.e.s s'intéressant aux problématiques vécues par les communautés francophones en milieu minoritaire.

2.2 Objectifs

Afin de mener à bien son programme de recherche, le CRFM s'est fixé six objectifs primordiaux, ainsi que trois objectifs ayant trait à la manière de les poursuivre :

- 1) Développer des connaissances suivant des axes de recherche, pouvant être redéfinis au besoin par la direction du CRFM, portant sur la communauté francosaskoise ou d'autres francophonies en milieu minoritaire. Mieux faire connaître les résultats de la recherche sur ces thématiques chez les chercheurs universitaires. Disséminer et rendre accessibles ces résultats auprès des communautés francophones.
- 2) Développer un programme de recherche dans une philosophie d'engagement université-communauté, qui contribue au renforcement des capacités de la communauté. Favoriser la participation de chercheurs communautaires.
- 3) Favoriser la réalisation d'un programme de recherche comparative qui éclaire l'expérience francosaskoise en la confrontant à celle d'autres francophonies et d'autres cultures en milieu ou en situation minoritaire.
- 4) Réunir, autour de questions pertinentes, des bailleurs de fonds et des chercheurs travaillant non seulement dans une pluralité de disciplines, mais provenant également d'une variété d'institutions locales, régionales, nationales ou/et internationales, qu'elles soient universitaires, communautaires ou autres.
- 5) Créer et maintenir un réseau pan-canadien de chercheur.e.s pouvant répondre aux besoins de recherche ponctuels de la communauté francosaskoise.
- 6) Mettre en place des procédés favorisant l'inclusion de la communauté francosaskoise comme population participante au sein des projets de recherche de l'Université de Regina et d'ailleurs, qui pourraient contribuer à la connaissance de cette communauté.

Ces objectifs seront poursuivis d'une manière propre à :

- 7) Encourager la participation d'une multiplicité de disciplines et le développement de méthodes et d'approches interdisciplinaires dans l'engagement université-communauté.
- 8) Mettre en valeur une ressource humaine précieuse, à savoir le vivier de professeur.e.s et d'étudiant.e.s de toute l'Université de Regina capables d'effectuer des recherches suivant les axes du CRFM, de priorité en français, mais aussi en anglais.
- 9) Faire participer activement à son programme de recherche les jeunes et nouveaux chercheur.e.s dans le domaine des problématiques minoritaires des francophones liées aux axes de recherche du CRFM en leur fournissant un soutien consultatif, administratif, logistique et/ou financier.

2.3 Portée des activités du CRFM

- 1) Positionnement de l'Université de Regina comme participant-clé au sein des réseaux nationaux et internationaux qui réunissent des chercheur.e.s et des institutions se spécialisant dans les problématiques des communautés francophones en situation minoritaire.
- 2) Mobilisation pan-universitaire pour l'élaboration d'un programme de recherche axé sur les communautés francophones en milieu minoritaire, qui favorise également le dialogue avec les autres minorités constitutionnelles du Canada. Le succès de cette initiative repose sur la participation active et régulière des composantes et individus de l'Université de Regina suivants: tout.e chercheur.e ou étudiant.e ayant une expertise pertinente, qu'il/elle soit bilingue ou non; les autres centres de recherche de l'université; les instituts affiliés à l'Université de Regina; l'Université des Premières Nations du Canada ainsi que les Collèges universitaires Luther et Campion.
- 3) Présence accrue de l'Université de Regina dans la communauté fransaskoise résultant d'un processus continu de consultation servant à identifier des possibilités de recherche. Pleine participation de la communauté aux colloques et aux projets de recherche qui la concerne et partage avec la communauté des résultats des différentes initiatives entreprises par et avec le CRFM.
- 4) Impact positif et tangible des recherches en cours sur les politiques publiques relatives aux communautés francophones en milieu minoritaire à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

Article 3 : ORGANISATION

3.1 Structure

3.1.1 Directeur/Directrice du CRFM

Le/la titulaire de ce poste est responsable de la gestion et du développement du CRFM.

3.1.2 Coordonnateur/Coordonnatrice du CRFM

Le/la titulaire de ce poste assure, sous la supervision du directeur (ou de la directrice) du CRFM, la gestion quotidienne du CRFM.

3.1.3 Comité consultatif

Le directeur/la directrice du CRFM convoque au besoin, mais au moins une fois par an, le comité consultatif du CRFM.

Ce comité a pour responsabilité générale:

- a) de veiller à ce que le mandat du CRFM soit respecté;
- b) de s'assurer de l'intégrité générale de ses démarches scientifiques et administratives;
- c) recommander au directeur/à la directrice des orientations prioritaires en matière de recherche, les meilleures démarches à entreprendre pour réaliser les projets qui en découlent, ainsi que les chercheur.e.s et les partenaires pertinents qui seraient susceptibles de s'associer ou de participer aux initiatives du CRFM.

Le comité utilise le consensus pour prendre ses décisions, autant que possible; mais il peut, au besoin, se servir du vote majoritaire.

Le comité consultatif du CRFM compte neuf membres et se compose de la façon suivante :

- Le directeur/la directrice de la Cité (membre *ex officio*);
- Le directeur/la directrice du CRFM (membre *ex officio*);
- Le directeur/la directrice du Programme d'études francophones et interculturelles (membre *ex officio*);
- Le directeur/la directrice du Baccalauréat en éducation française (membre *ex officio*);
- Un représentant/une représentante de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF);
- Un.e professeur.e attaché.e à l'Université de Regina;

- Un.e professeur.e attaché.e à une autre université ou collège universitaire de la Saskatchewan et préférablement associé.e au CRFM;
- Un.e professeur.e attaché.e à une université à l'extérieur de la Saskatchewan et associé.e au CRFM;
- Un.e étudiant(e) du 2^e cycle inscrit à l'Université de Regina et préférablement membre du CRFM.

Le comité doit comprendre si possible des membres masculins et féminins de manière paritaire.

Les nominations au comité (autres que les nominations *ex officio*) seront normalement d'une durée de deux ans et seront échelonnées, dans la mesure du possible, afin d'assurer une continuité au sein du comité.

Le directeur (ou la directrice) du CRFM soumet au Comité exécutif du directeur de la Cité le nom des personnes qu'il/elle souhaiterait nommer au Comité consultatif du CRFM. L'opinion du Comité exécutif à ce sujet doit normalement être respectée.

Les membres du Comité consultatif pourront participer aux concours organisés par le CRFM.

Le coordonnateur/la coordonnatrice du CRFM participe aux réunions du comité consultatif.

3.1.4 Comités d'évaluation

Le directeur/la directrice du CRFM constitue des comités d'évaluation *ad hoc* en fonction des réponses soumises aux appels du CRFM. Chaque comité doit compter un minimum de trois membres, à savoir deux professeur.e.s ou chercheur.e.s et un.e membre de la communauté au minimum, ayant les compétences nécessaires pour juger du mérite des projets proposés.

Les comités évaluent les demandes au regard des politiques du CRFM concernant l'attribution des subventions et selon une grille d'évaluation validée par le directeur/la directrice du CRFM, et présentent leur recommandation au directeur/à la directrice du CRFM, à qui revient la décision finale.

Le coordonnateur/la coordonnatrice du CRFM assistera et facilitera les discussions des délibérations, mais n'aura pas le droit de vote.

Dans le cas de concours ouverts aux chercheurs, aucun.e candidat.e ayant soumis une proposition au CRFM ne pourra intégrer les comités d'évaluation dans la même année. Pour ce faire, cette règle devra être stipulée lors de la prise de contact avec les potentiels membres du comité d'évaluation.

3.1.5 Chargés de projet

À la discrétion du directeur/de la directrice du CRFM, un.e professeur.e ou chercheur.e de l'Université de Regina peut se voir confier un projet de recherche de longue durée qui contribue aux axes de recherche du CRFM et à son rayonnement et qui permet la recherche de subventions de recherche de la part de sources externes. Le statut de chargé de projet est valide pour l'année académique en cours et est renouvelable au besoin, jusqu'à la publication et dissémination finale des résultats des recherches.

3.1.6 Chargés de recherche et stagiaires en recherche

Afin de remplir le mandat de recherche du CRFM, de développer des projets de recherche prioritaires et de voir à la diffusion de leurs résultats, le directeur/la directrice peut recruter un.e chargé.e de recherche ou stagiaire en recherche pour la période d'un semestre, pour un terme renouvelable selon les besoins du projet. Ceux-ci/celles-ci travaillent sous la direction du directeur/de la directrice ou d'un.e chargé.e de projet. Un.e chargé.e de recherche doit détenir une maîtrise ou avoir accompli un travail de recherche ayant assuré une formation équivalente. Un.e stagiaire en recherche désire développer ses capacités de recherche et ses connaissances autour d'un sujet lié aux axes de recherche du CRFM.

3.2 Membres

Tou.te.s les chercheur.e.s (professeur.e.s, chercheur.e.s professionnel.le.s, post-doctorant.e.s et étudiant.e.s de deuxième ou troisième cycle, ou membre de la communauté actif/active en recherche), de l'Université de Regina ou d'ailleurs, dont le travail porte sur les problématiques privilégiées du CRFM peuvent devenir membre du CRFM. Les membres contribuent au rayonnement du CRFM et mènent activement des recherches auprès des communautés francophones en situation minoritaire, ou à leur sujet. Ils et elles participent aussi aux activités du CRFM, contribuent leur expertise à ses projets et activités, et sont encouragé.e.s à participer activement à ses projets de recherche.

Il existe trois catégories de membres :

- a) Membre du CRFM : étudiant.e de deuxième ou troisième cycle, professeur.e ou chercheur.e de l'Université de Regina ayant un intérêt pour les problématiques privilégiées par le CRFM. Les membres participent à certaines décisions liées aux projets de recherche collectifs du CRFM et à la manière dont il s'implique auprès de la communauté. Les membres du Comité consultatif sont invité.e.s à devenir membres du CRFM si ce n'est pas déjà le cas.

- b) Membre associé.e du CRFM : étudiant.e de deuxième ou troisième cycle, professeur.e ou chercheur.e d'une autre université, ou membre de la communauté actif/active en recherche, effectuant un travail de recherche à propos des problématiques privilégiées par le CRFM et qui participe aux activités du CRFM de manière ponctuelle.
- c) Membre émérite : personnalité et professeur.e retraité.e ayant contribué à l'avancement des connaissances portant sur les francophones en milieu minoritaire.

L'adhésion au CRFM est d'une durée de 3 ans et renouvelable indéfiniment.

Les demandes d'adhésion seront évaluées par un sous-comité constitué de la direction du CRFM et de deux membres du Comité consultatif sur une base continue. Au besoin, un.e membre du CRFM ou du Comité consultatif peut demander que l'adhésion d'un.e membre soit discutée.

3.3 Nominations

Le Directeur/la directrice du CRFM: le/la titulaire du poste de directeur/de directrice est nommé(e) par le/la Vice-recteur/rectrice à la recherche normalement pour un mandat de 5 ans, après recommandation de la direction de la Cité.

Le coordonnateur/la coordonnatrice : le/la titulaire du poste de coordonnateur/coordonnatrice est recruté(e) par la direction de la Cité en consultation avec le/la directeur/directrice du CRFM.

Article 4 : GESTION

4.1 Informations générales

Le CRFM se place sous la responsabilité des instances de gouvernance de la Cité, dont il répond principalement. Il répond secondairement et indirectement du vice-rectorat à la recherche de l'Université de Regina.

Le directeur/la directrice du CRFM est responsable de la gestion globale du CRFM et en assure le développement. Il lui incombe, par conséquent, la responsabilité de veiller à la rigueur administrative, financière et théorique du CRFM. Il/elle est responsable de la gestion générale des projets de recherche menés par le CRFM.

La gestion quotidienne des affaires courantes du CRFM est la responsabilité du coordonnateur/de la coordonnatrice du CRFM. Le/la responsable de la coordination se rapporte au directeur/à la directrice du CRFM dans l'accomplissement de ces tâches.

Pour mieux assurer une gestion saine et transparente, à la fin de chaque année universitaire le directeur/la directrice du CRFM soumet un rapport annuel des activités du CRFM au

directeur de la Cité, ainsi qu'un résumé de ses activités aux institutions reliées au CRFM ainsi qu'à la communauté fransaskoise par l'entremise des membres du Comité consultatif.

4.2 Installations

Les bureaux du CRFM se situent dans les locaux de la Cité universitaire francophone de l'Université de Regina.

4.3 Bibliothèque du CRFM

Le CRFM met à la disposition du grand public des ouvrages scientifiques touchant surtout à ses axes de recherche prioritaires. Ces ressources sont disponibles à la Rotonde de la Cité et sont assujetties à la politique d'emprunt de la bibliothèque de l'Université de Regina.

4.4 Ressources financières

La Cité alloue annuellement au CRFM un budget d'opération. Le salaire du coordonnateur/de la coordonnatrice du CRFM sort du budget opérationnel de la Cité. Les ressources financières acquises par l'entremise de subventions ou contrats de recherche devront suivre les politiques de l'Université de Regina et n'affecteront pas le budget alloué par la Cité.